



CTPM DU 16 mars 2011

## Déclaration préalable

Ce CTPM se tient dans un contexte général de suppressions de postes dans la Fonction publique, en général et dans l'éducation en particulier.

Ne revenons pas sur les suppressions des 16000 postes dans l'Education, nous savons bien qu'elles auront pour conséquence une dégradation générale des conditions de scolarité des élèves et de travail des personnels.

A ce jour, si les DHG des lycées et collèges ont déjà été annoncées, les décisions de fermeture de classes dans les écoles ont été repoussés à après les cantonales. Mais ce n'est que partie remise pour le premier degré.

Partout, le constat est le même : les agents n'ont plus les moyens d'exercer correctement leurs missions. Dans les services administratifs, c'est toujours plus de pression et de charge de travail. A l'école, au collège, au lycée c'est toujours plus d'élèves par classe et moins de personnels.

Partout, c'est la même accumulation de directives administratives, d'injonctions contradictoires, de réformes imposées sans formation, sans concertation et sans respect des personnels.

La diminution massive des EVS et des AVS pèse lourdement sur le quotidien des écoles. Qu'ils soient chargés de l'aide à la direction d'école ou de l'intégration scolaire des enfants handicapés, les EVS et les AVS sont pourtant indispensables. Ils y font des vrais métiers dont l'école a besoin pour fonctionner dans de bonnes conditions.

Ce ne sont pas des emplois provisoires dont l'école a besoin, mais des emplois pérennes pour remplir des missions pérennes.

Il est grand temps que le ministère de l'Education prenne ses responsabilités pour permettre à l'école d'assumer l'ensemble de ses missions, dont la scolarisation des enfants handicapés rendue obligatoire par la loi de 2005.

Mais l'Etat employeur doit aussi prendre sa part dans la lutte contre le chômage et la protection des plus démunis, en accueillant les salariés en emplois aidés et en les accompagnant par la formation pour une insertion professionnelle à venir. Enfin, dans quelques mois, nombre d'EVS, recrutés en 2006, atteindront le terme des 5 ans d'emplois aidés. Ce sont les salariés âgés de plus de 50 ans au moment de leur recrutement ou travailleurs handicapés, leur retour à l'emploi ne sera pas aisé. L'éducation nationale ne peut les renvoyer sans solution pointer au Pôle Emploi.

Dans la Fonction Publique, le processus de négociation concernant les non titulaires de l'état s'est achevé le 7 mars dernier. Le protocole d'accord est maintenant proposé à la signature des organisations syndicales. Sans préjuger du devenir de cet accord, il appartient à chaque ministère de le décliner pour ses propres agents, dès maintenant. Nous vous demandons d'ouvrir les discussions sur cette question.

Pour terminer, le 19 mars, le Sgen-CFDT sera dans l'action avec les parents, les associations et l'ensemble des personnels pour condamner la politique budgétaire du gouvernement.